



Probleme de partage de garde durant vacances d'ete.

Par **djjoul**, le **10/08/2012 à 16:01**

Bonjour,
Je suis divorcée et j'ai une garde principale d'un petit garçon de 6ans. Son papa a pour garde 1we/mois et la moitié des vacances scolaire et ne tient pas son droit correctement [-sur le jugement : obligation d'envoyer un courrier AR mini 15j avant pour confirmer qu'il prend son droit de garde j'ai donc les courriers pour preuves -] (ex : depuis janv 2012, a pris son fils 2we) je souhaite partir l'été prochain aux Antilles sur des congés bonifiés 1mois à cheval juillet/Aout. Comment faire pour rester dans mon droit et pouvior partir quant même. Le papa est quelqu'un de desorganisé, on ne peut prevoir a l'avance, (ex: prevenu autour du 20 juin 2012, qu'il ne prend pas son fils en juillet 2012) Merci d'avance pour vos conseils.
Cordialement,
Mercier julie

Par **cocotte1003**, le **10/08/2012 à 20:25**

bonjour, vous ne pouvez pas faire de projet avant les 15 jours prévus par le jugement, l'enfant doit etre à disposition sur le droit de visite de son pere sinon ce dernier peut porter plainte pour non présentation d'enfant. Essayez de conclure un accord amiable par ECRIT, cordialement

Par **djjoul**, le **10/08/2012 à 20:49**

Bonjour, merci pour la réponse. Accord à l'amiable va être compliqué puisque lorsque ça ne l'arrange pas, il ne devient pas compréhensif. Je suis épuisée de dépendre de lui. ... Enfin,

c'est comme ça. Cordialement